

# PISCINES RÉSIDENTIELLES ET JEUNES ENFANTS = PRUDENCE

## LES 1 À 4 ANS : UN GROUPE À RISQUE AU QUÉBEC

Les noyades sont la **2<sup>e</sup>** cause de décès accidentels, dans ce groupe d'âge. Le plus souvent, l'enfant est victime d'une chute dans l'eau. On le croyait dans la maison alors qu'il avait échappé à la surveillance de l'adulte. Dans 54 % des cas, les noyades se produisent dans une PISCINE RÉSIDENTIELLE.

### Favoriser une baignade sécuritaire



#### 1. INACCESSIBILITÉ :

- Isoler la piscine en installant une clôture sur tous ses côtés.
- Choisir une clôture que l'enfant ne peut pas franchir et sur laquelle il ne peut pas grimper.
- S'assurer que la porte se ferme et se verrouille de façon automatique.



#### 2. SURVEILLANCE :

- Désigner un adulte, pour assurer la surveillance, apte à porter secours lorsque l'enfant est autour ou dans la piscine.



#### 3. VIGILANCE :

- Mettre une veste de flottaison aux enfants ne sachant pas nager.
- Enseigner les règles de sécurité à votre enfant.
- Garder à portée de main le matériel de sécurité (téléphone, perche ou bouée).
- Détenir une certification en réanimation cardiorespiratoire.
- Retirer ballons, jouets et matelas de la piscine à la fin de la baignade pour ne pas tenter les enfants.
- Sortir collations et breuvages afin d'éviter de retourner à l'intérieur de la maison.